Collège Fernand Garandeau
Rue du Collège
17390 – LA TREMBLADE
Tél 05 46 36 13 13 – Fax 05 46 36 14 29

Année scolaire 2012 - 2013

REGIME DE SORTIE POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Pour joindre directement la vie scolaire : 05 46 36 73 05

Pour les élèves demi-pensionnaires, trois régimes de sortie sont proposés aux familles. Le choix est effectué en début d'année pour la durée de l'année scolaire.

- **REGIME 1** : l'élève doit être présent pour son premier cours effectif et peut sortir dès son dernier cours effectif.
- **REGIME 2** : l'élève doit être présent pour les heures inscrites à son emploi du temps, y compris en cas de cours non assuré.
- **REGIME 3** : l'élève doit être présent de 8 h 30 à 17 h 00. Il est fortement recommandé aux parents d'élèves demi-pensionnaires des classes de 6ème et 5ème et dont les enfants sont soumis aux transports solaires de choisir le régime 3.

En cas de cours non assuré connu au moins la veille, les parents d'élèves en régime 2 ou régime 3 pourront dégager l'établissement de sa responsabilité et autoriser leur enfant à quitter le collège après leur dernière heure de cours, par le biais d'un **mot écrit et signé sur le carnet de liaison.**

Tout souhait de changement de régime de sortie devra faire l'objet d'une demande préalable par écrit au chef d'établissement.

Tout élève quittant le collège sans autorisation s'expose à de sévères sanctions.
La famille est prévenue pour dégager la responsabilité du chef d'établissement.

Chaque élève sera en début d'année titulaire d'une carte de sortie obligatoire, il devra la conserver précieusement, elle lui sera demandée à chaque sortie.

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

NOM de l'enfant …… Prénom ……..

Classe : ……..

REGIME 1 ☐ REGIME 2 ☐ REGIME 3 ☐

(cocher votre choix)

SIGNATURES DES RESPONSABLES LEGAUX